

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 juillet 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI RÉGISSANT L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE L'IMMIGRATION, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 5 juillet, de la motion de M. Cullen: Que le bill C-27, tendant à créer le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration et à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, soit lu pour la 3^e fois et adopté; ainsi que l'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, tandis que je parlais mardi dernier au sujet de l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) tendant à renvoyer toute la question de la période de référence au comité permanent de la main-d'œuvre et de l'immigration, c'est-à-dire la période de travail que l'on exige des personnes de la deuxième catégorie pour les rendre admissibles à l'assurance-chômage, j'ai mentionné qu'une fois les délibérations du comité terminées, j'avais écrits à tous les premiers ministres provinciaux, et aux principaux syndicats du Canada. J'ai cru que c'était ce que devait faire n'importe quel député désireux de présenter certaines suggestions positives à propos d'un bill à quelque étape qu'il soit.

Lorsque j'ai pris la parole mardi dernier, j'ai cité la première lettre que j'ai reçue du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, qui est, je crois, conservateur. Il m'a adressé une lettre très honnête dont j'ai lu un extrait à la Chambre. J'ai également cité son mémoire qui exprime son point de vue sur l'étape du rapport du bill et sur les audiences du comité portant sur le Bill C-27. J'ai signalé que M. Hatfield s'inquiétait du manque de consultation réelle entre le gouvernement fédéral et les provinces à propos de cette loi. M. Hatfield a fait remarquer que le Bill C-27 et la création de 54 régions administratives aux fins de l'assurance-chômage illustrent cette absence de consultation de façon dramatique.

Le principal reproche qu'il fait au gouvernement c'est de réagir toujours par des expédients aux critiques concernant la loi. Le premier ministre se plaint en particulier du fait que le gouvernement, tout en reconnaissant l'existence des régions, semble prouver le contraire par la modification du ministre qui propose que dans trois ans, la période d'admissibilité à l'assurance-chômage soit de 14 semaines. Le premier ministre Hatfield déclare que sa province et son gouvernement ne peuvent

accepter cette modification de la loi. Il se demande également si le gouvernement pense vraiment que les disparités régionales vont disparaître en trois ans. Il n'y a pas de doute que si les provinces avancent aujourd'hui l'argument des disparités régionales, à cause de l'inaction du gouvernement, les choses n'auront pas changé d'ici trois ans. Dans ce cas, pourquoi le gouvernement se prépare-t-il à supprimer les régions? J'avoue que je ne partage pas la philosophie ou l'idéologie politique de M. Hatfield, mais j'admire l'honnêteté avec laquelle il a répondu à un député de l'opposition de ce coin-ci de la Chambre. Il m'a apporté sa collaboration et franchement mis au courant de ce que les membres de son gouvernement pensent.

● (1110)

Les Travailleurs unis de l'automobile ont nettement exposé la réaction de leurs membres au bill C-27 lors de l'étude au comité. Le message clair et net qu'ils ont transmis revient à dire que ce n'est pas le moment pour le gouvernement de remanier la loi sur l'assurance-chômage et que celui-ci devrait plutôt s'occuper de stimuler l'économie et d'appliquer des politiques tendant à créer des emplois. Le gouvernement ne devrait pas reprocher aux chômeurs de ne pas avoir d'emplois. Le mémoire soumis par les Travailleurs unis de l'automobile renferme un appel très émouvant; on y dit: «Nous voulons des emplois; nous voulons des débouchés». Les membres de ce syndicat font valoir avec une certaine sensibilité que le droit au travail a pour les Canadiens la même importance fondamentale que le droit à l'instruction, à la liberté de parole ou d'organisation. A mon avis, le gouvernement s'est servi depuis trop longtemps des chômeurs et du chômage dans sa lutte contre l'inflation. Le gouvernement s'est servi des chômeurs comme d'un bouc émissaire dans ses efforts pour demeurer au pouvoir. Tout le débat porte là-dessus. Le gouvernement pense qu'il peut facilement se sortir de ce dilemme, mais j'espère que les Canadiens sauront ne pas perdre de vue ce qui se passe à la Chambre.

J'espère que les Canadiens vont se rendre compte que le chômage est bien plus un facteur de désunion que d'union. Depuis deux jours, on a entendu bien des discours pieux et de bien belles paroles sur l'amour que nous devrions ressentir les uns pour les autres. On nous a même dit que le meilleur moyen de résoudre les problèmes, c'est encore de nous aimer les uns les autres. Voilà soudain que nous allons avoir un marathon amoureux à l'échelle nationale qui va anéantir tout ce qui fait obstacle à l'unité. Il y a 16 p. 100 des jeunes du Québec qui sont en chômage tandis que la moyenne nationale parmi les jeunes est de 13.8 p. 100. Il y a vraiment là de quoi vous dégoûter de l'unité. Lorsque la jeunesse d'une région du pays est aux prises avec un taux de chômage élevé, cela suscite certes des difficultés et contribue à la désunion.